

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20231219_P_132
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique

Objet : Affermissement de la tranche optionnelle initialement prévue au contrat pour l'élaboration du dossier de déclaration de projet de mise en compatibilité du PLU de la Séauve-sur-Semène : « Etudes environnementales nécessaires en fonction de la nature du projet et des exigences des services de l'Etat »

Le Président,

N° 20231219_P_132

Décide

D'affermir la tranche optionnelle initialement prévue au contrat pour l'élaboration du dossier de déclaration de projet de mise en compatibilité du PLU de la Séauve-sur-Semène :

OBJET

- Mandataire du marché : **JD URBANISME**
- Pour l'affermissement de la Tranche Optionnelle : Etudes environnementales nécessaires en fonction de la nature du projet et des exigences des services de l'Etat

D'un montant maximum de :

- **3500.00€ HT** en paiement direct

Montant initial du marché : 17 910 € HT

Nouveau montant du marché : 21 410 € HT

Les autres modalités relatives aux conditions de paiement restent inchangées.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Ou sous-préfecture

Le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 19 décembre 2023

AR Prefecture

043-244301131-20231219-20231219_P_132-AU
Reçu le 09/01/2024

Le Président

Frédéric GIRODET

